Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

Services de soutien juridique



Par l’entremise de votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF), vous pouvez obtenir des réponses à vos questions juridiques au moyen d’une consultation confidentielle avec un avocat. Ce dernier peut aborder un large éventail de questions d’ordre juridique et expliquer clairement comment la loi s’applique à votre situation.

Abordez une multitude de questions d’ordre juridique

La consultation juridique porte sur des questions touchant :

- Droit de la famille
- Séparation et divorce
- Garde d’enfant et pension alimentaire
- Faillite
- Testaments et planification successorale
- Immobilier
- Droit criminel
- Mandats et assignations à comparaître ou à témoigner
- Protection du consommateur
- Administration
- Construction
- Divertissement
- Terres en litige
- Accident automobile
- Questions municipales
- Lésion corporelle
- Circulation automobile

Pour accéder aux services de soutien juridique en tout temps

- Composez le numéro sans frais du centre d’accès aux services.
- Ouvrez une session dans tranvailsantévie.com.
- Clavardez dans l’application Mon PAE.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.